



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	27	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 19 Janvier à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SPECQ André, Premier Vice-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/01/2023.

Présents : M. POIRIER Henri, M. GAUBOUR Jacques, M. GAL Olivier, M. HERVIN Claude, M. HADDAD Edmond, M. ROCHER Nicolas, M. WROBLEWSKI Didier, M. DUFUMIER Dominique, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. MONNEINS François, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. MOULA Nicolas, M. BARBIER Jean-Michel, M. CAZIEUX Jean-Marie

Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. ROCHER Nicolas (de M. PIN Daniel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric)

Absent(s) excusés : M. DESSE Daniel, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, Mme POLLET Clarisse, M. THERRY Eric M. DESHAYES François,

Absent(s) : M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MANSOUX Michel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. COLLOBER Ernest, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération n° 2022-027 du 27 Juin 2022 portant modification des statuts du SICTEUB suite à l'adhésion des communes de Lamorlaye et d'Epinay Champlatreux au 1er Janvier 2023
Vu la délibération de la commune de Lamorlaye n°56 du 15 Décembre 2021 concernant l'accord de principe sur l'adhésion de la commune au SICTEUB
Vu la délibération de la commune de Lamorlaye n°57 du 15 Décembre 2022 autorisant le Maire à signer l'avenant n°4 - DSP Assainissement
Vu la délégation de service public du service d'assainissement de la commune de Lamorlaye à la société SUEZ EAU France pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} Janvier 2014 et jusqu'au 31 Décembre 2026.

Considérant que suite au transfert de la compétence assainissement de la commune au SICTEUB au 1^{er} Janvier 2023, il convient de signer un avenant n° 4 à cette délégation de service public.

Considérant que cet avenant 4 intègre :

- La substitution du SICTEUB à la commune de Lamorlaye de la qualité d'autorité organisatrice dans les droits et obligations liées à la gestion de l'assainissement collectif et non collectif
- Le maintien de la qualité d'autorité organisatrice de la commune de Lamorlaye dans tous les droits et obligations liés à la gestion des eaux pluviales urbaines
- La scission des comptes de renouvellement et fonds travaux du contrat initial en comptes de renouvellement distincts Eaux Usées et Eaux Pluviales

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président ou son représentant à :

- **SIGNER** avec la commune de Lamorlaye et la société SUEZ Eau France l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'assainissement
- **SIGNER** tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 23/01/2023
Le Président

